Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

En exercice : 28
Présents : 26
Votants: 28

Date de convocation :

Pour:28 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 16 septembre 2026

Le seize septembre deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Pierre PLAGNES, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Lise VILLEBRUN, Antoine VINCENT, Didier MAGNE, Agnés VALLADIER

Procurations : Pierre-Emmanuel DAUTRY représenté par Pierre PLAGNES, David RAYDON représenté par Cécile URRUSTY, Henri KAUFMANN représenté par Géraldine BENDER, Gilles DESTOUCHES représenté par Serge ANDRE

A été nommé secrétaire : Monsieur Patrick GALZIN

Délibération N°DE_2026_125

Objet : **Projet LEADER « Se mettre en mouvement avec la transition écologique et sociale comme levier d'habitabilité en Sud Lozère ».**

Monsieur le Président présente le projet porté par le PETR Sud Lozère intitulé « Se mettre en mouvement avec la transition écologique et sociale comme levier d'habitabilité en Sud Lozère ».

Il précise que ce projet consiste en l'organisation d'échanges et de visites entre les 3 territoires ainsi que sur d'autres territoires ou événements. Échanges de pratiques et visites d'expériences pour acculturer les acteurs des territoires (élus dont notamment nouveaux élus, entrepreneurs, techniciens) autour de la question de l'habitabilité du territoire et de son adaptation aux enjeux climatiques et sociaux.

Les thématiques partagées concernent notamment la gestion des risques, la raréfaction de la ressource en eau, la recherche d'autonomie (alimentaire, énergétique, économique) sans être dans l'autarcie, mais aussi les questions de gouvernance et de participation.

Au titre du projet sont prévues :

Des visites de territoire « visites miroirs » : 4 visites de 2 à 3 jours sont prévues sur la durée du projet. Il est prévu que puissent participer à ces visites des membres de chaque communauté de communes (2 à 3 élus et 1 technicien par CC) ainsi que des acteurs privés et des techniciens du

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_125-DE
A G E D I

PETR Sud Lozère. Ces visites sont surnommées miroirs, car les visiteurs questionnent les territoires visités et permettent donc une montée en compétence collective.

Un accompagnement pour creuser et capitaliser autour des visites : Pour préparer au mieux cette action, un accompagnement est prévu avec un consultant (en cours de recherche, certainement Jean-Yves Pineau – Les Localos). Il aura pour mission de guider les questionnements, analyses et synthèses de bonnes pratiques et idées concrètes pour donner suite aux différentes visites.

Des visites de territoire « visites miroirs » : 4 visites de 2 à 3 jours sont prévues sur la durée du projet. Il est prévu que puissent participer à ces visites des membres de chaque communauté de communes (2 à 3 élus et 1 technicien par CC) ainsi que des acteurs privés et des techniciens du PETR Sud Lozère. Ces visites sont surnommées miroirs, car les visiteurs questionnent les territoires visités et permettent donc une montée en compétence collective.

Des visites « apprenantes » : Enfin, il est prévu de participer à des rencontres techniques en dehors des 3 territoires : rencontres TEPOS (26, 27) ou encore UNADEL ou ANPP ou autre territoires (échanges en cours avec le PNR du Pilat).

En fonction de l'avancée du projet, un déplacement en dehors de la France pourra être envisagé avec d'autres territoires (des échanges sont en cours avec Rurener). Ces visites sont apprenantes car elles ne sont pas directement réalisées chez les partenaires du projet, mais sur d'autres territoires ou rencontres.

Une communication : Une phase de communication est prévue pour mettre en forme les résultats et apprentissages et pouvoir les diffuser largement.

Enfin, au printemps 2028, le PETR Sud Lozère organise la 3ème édition des rencontres du Génie dans le désert. Ces journées de travail ont pour finalité de permettre aux acteurs du Sud Lozère de présenter leurs activités et d'échanger avec des chercheurs et d'autres territoires autour du développement du territoire et de ses transformations.

L'édition 2028 pourra donner lieu à une restitution de cette année de coopération et d'échanges entre les 3 territoires.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Financeurs	Montant
Frais de deplacements	36 000	- CC Cévennes au mont Lozère	2 000
Intervenant extérieur	3 200	- CC Gorges Causses Cevennes	2 000
communication	1 000	- PNC	2 000
Prestation visites ou colloque	1 000	- Conseil departemental	2 000
		LEADER Sollicite	**33 120**
		Autofinancement	280
TOTAL	41 400 €	TOTAL	41 400 €

Cela étant exposé, il est proposé au Conseil d'approuver le projet et de se prononcer sur la participation financière de la Communauté de communes pour un montant de 2 000 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_125-DE
AGEDI

APPROUVE le projet LEADER « Se mettre en mouvement avec la transition écologique et sociale comme levier d'habitabilité en Sud Lozère ».

DECIDE d'attribuer au PETR sud Lozère une subvention d'un montant de 2000 euros au titre de sa participation au projet.

CONDITIONNE le versement du sa participation à la réalisation du projet présenté.

AUTORISE monsieur le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous- Préfecture le 18 /09 / 2026
et publié ou notifié le 18 /09 / 2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET

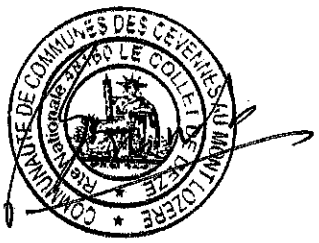

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_125-DE
AGEDI